

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL315

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ont été commis avec une »

les mots :

« sont accompagnés d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.